MOT DU SECRÉTAIRE

Cher membre,

Afin de donner suite à votre demande à la suite de l'assemblée générale annuelle (AGA) 2022, nous tiendrons de nouveau notre AGA en mode hybride, le 18 mai 2023 à 9 h. Vous aurez donc le choix d'y être présent physiquement ou d'y participer par visioconférence. Notez que l'enregistrement des participants pourra se fera à partir de 8 h, quel que soit le mode de participation choisi.

Vous trouverez avec cet envoi l'avis de convocation incluant l'ordre du jour ainsi qu'un lien vers les documents suivants :

- Invitation du président
- Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 25 mai 2022
- Rapport annuel 2022
- Règlement sur la rémunération des administrateurs
- Tableau des modifications au Règlement sur la rémunération
- Règlement sur les élections
- Tableau des modifications au Règlement sur les élections
- Liste des candidats
- Instructions pour l'exercice du droit de vote
- Présentation des candidats
- Procuration à remplir et nous retourner pour assister à l'assemblée.

Je vous rappelle que quatre (4) postes d'administrateurs sont en élection et que tous les membres sont invités à voter pour chacun des postes soumis au vote. Cette année, la Mutuelle innove encore afin de favoriser l'exercice du droit de vote. Vous pourrez donc voter électroniquement soit par anticipation, soit séance tenante ou voter sur place à l'aide d'un bulletin de vote traditionnel lors de l'assemblée.

Puisque la réunion se tiendra simultanément en présence et en webdiffusion, nous ne pourrons accorder qu'un seul droit d'accès par membre.

Par ailleurs, comme l'AGA se terminera vers 13 h, des viennoiseries et autres collations seront à votre disposition tout au long de l'avant-midi.

Nous vous invitons en grand nombre à l'assemblée générale annuelle de la Compagnie mutuelle d'assurance en Église.

Veuillez recevoir, cher membre, mes meilleures salutations.

Colette St-Martin

Secrétaire de la Compagnie mutuelle d'assurance en Église

